

Motion adoptée par le Conseil de l'Ordre du Barreau de Bordeaux dans sa séance du 1^{er} avril 2026

CONNAISSANCE prise du projet de loi sur la « Justice criminelle et le respect des victimes » présenté en conseil des Ministres le 18 mars dernier par Monsieur Gérald DARMANIN, Garde des Sceaux,

VU la résolution adoptée par l'Assemblée générale de la Conférence des Bâtonniers de France du 27 mars 2026 votant la grève générale de la profession ;

VU les vœux exprimés par l'Assemblée Générale du Barreau du 1^{er} avril 2026,

Le Conseil de l'Ordre du Barreau de Bordeaux, réuni ce jour en séance extraordinaire,

RAPPELANT que le projet de loi sur la justice criminelle et le respect des victimes, issu du projet dit « SURE », doit être examiné par le Sénat en commission le 8 avril 2026 et en séance plénière le 13 avril 2026 en première lecture ;

CONSIDÉRANT que ce texte, sous couvert de célérité et d'efficacité, sacrifie les fondements mêmes du procès pénal criminel en instaurant un mécanisme de plaider coupable criminel permettant de juger les infractions les plus graves sur le seul aveu de l'accusé, sans audition de témoins ni d'experts, sans jury populaire, dans le cadre d'une simple audience d'homologation ;

CONSIDÉRANT que ce faisant, il prive à la fois les accusés et les victimes d'un procès public, oral, contradictoire et légitime auquel ils ont droit,

DÉNONÇANT l'hypocrisie de ce projet qui en réalité affaiblit la place de la victime dans le procès pénal criminel,

CONSIDÉRANT que ce projet de loi, plutôt que de doter la justice des moyens dont elle a structurellement besoin, généralise et élargit les compétences des cours criminelles départementales sans création de postes de magistrats et de greffiers, au détriment des formations civiles, aggravant encore les délais déjà critiques des affaires civiles ;

DÉCRÈTE la grève générale du 2 au 13 avril 2026 inclus, comprenant :

- Grève totale en matière pénale, civile, commerciale et administrative,
- Grève totale, incluant toutes les désignations à l'aide juridictionnelle et les commissions d'office.

APPELLE l'ensemble des consœurs et confrères à rejoindre le mouvement national du 13 avril 2026, dont les modalités seront communiquées ultérieurement.

A Bordeaux, le 1^{er} avril 2026



Marie TASTET
Vice-Bâtonnière de l'Ordre



Stéphane GUITARD
Bâtonnier de l'Ordre

